



Rachat part appartement avant divorce

Par cri9512

Bonjour,
Nous souhaitons divorcer avec mon conjoint.
Nous avons un bien immobilier en commun déjà payé. Je souhaite racheté la part de mon conjoint, quelles sont les démarches à faire ?
Je souhaiterais que cela aille très vite, mon conjoint boit énormément et les conditions de vie à la maison sont catastrophiques.
C'est la seule solution que j'ai pour réussir a le faire partir.
Lorsque les papiers seront signés il faudra bien qu'il quitte le domicile ?
Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Vous ne pouvez pas racheter sa part s'il ne VEUT pas vous la vendre .
Donc non ce n'est pas un moyen pour le faire partir , ce bien est le bien d'un couple marié, sans contrat possiblement (?), à l'heure actuelle si le divorce n'est pas commencé, il n'y a pas de part, il y a la communauté, qui vit dans un bien de la communauté .

Quand la procédure de divorce sera enclenchée ,S'il veut vous la vendre , il faudra faire évaluer la valeur actuelle du bien .

Aller ensuite chez le notaire qui calculera, pour la banque, ce que vous devrez à votre ex + les frais de notaire .
Il faudra donc ensuite voir avec la banque si vous avez la possibilité de racheter sa part + les frais par le biais d'un crédit .

Mais en premier lieu, dès maintenant, ce qu'il faut c'est commencer le divorce , pour qu'avec une ONC on puisse faire que vous viviez séparément, le temps que la procédure de divorce aboutisse .

C'est le juge qui décidera en attendant de qui va vivre ou, et à quelles conditions .

Donc : avocat .

Ensuite, il sera temps de voir si votre ex veut vendre sa part ... ou pas .

Donc aller très vite , non mais au moins aller quelque part cela dépend surtout de vous pour divorcer .

Par cri9512

J'ai déjà pris un avocat et commencer mon dossier, il n'arrête pas de dire qu'il veut divorcer mais ne fait rien de son côté il veut que l'on vende notre bien avant de commencer de son côté.

Donc je fais expertiser l'appartement, je contact un notaire et vous avec lui pour le montant que je vais devoir lui verser.

Mais si il ne fait aucunes démarches de son côté pour le divorce, je suis coincée.

Mon avais at m'a conseillé de ne pas partir du domicile cela peut être considéré comme abandon du domicile, de ne pas faire de séparation de corps..

Dans tous les cas je suis coincée

Par kang74

Ben non vous n'êtes pas coincée , à part si vous voulez l'être en partant sur un divorce à l'amiable, en attendant après lui son bon vouloir .

En partant sur un divorce pour altération du lien conjugal, vous avez des mesures provisoires qui arrivent vite, qu'il prenne un avocat ou pas, et vous permette de vivre séparément rapidement tout en y étant autorisé par le Juge bien évidemment .

Donc je repete , cela ne sert à rien de parler de vendre le bien s'il appartient à la communauté tant que la communauté existe .

La communauté ne peut pas s'acheter elle même un bien qu'elle a déjà !

Donc inutile de parler de faire expertiser le bien ou du notaire, cela ne servira à rien .

Partez sur une autre forme de divorce c'est tout !

Par cri9512

Merci de votre retour

Je ne pensais même pas avoir à racheter sa part mais monsieur veut vendre cet appart et divorcer après donc il va falloir qu'il se rende compte que c'est dans l'autre sens

Merci d'avoir pris du temps pour me répondre